

**Actionnaires de DMS :**  
**participez à l'assemblée générale du 16 septembre 2019**  
**(2<sup>nde</sup> convocation) en vue d'approuver le projet de prise**  
**de contrôle d'Hybrigenics par voie d'apport partiel d'actif**  
**du pôle DMS Biotech**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de **Diagnostic Medical Systems Group (Euronext Paris - FR0012202497 - DGM)** n'ayant pu délibérer faute de quorum, les actionnaires sont invités à participer à une nouvelle assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 16 septembre 2019 (sur 2<sup>nde</sup> convocation) à 15h.

Au cours de cette assemblée générale mixte, l'approbation des comptes annuels 2018 et l'approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif par DMS Group à Hybrigenics de sa branche d'activité DMS Biotech seront notamment soumis au vote des actionnaires de DMS Group.

En cas d'approbation des actionnaires respectifs d'Hybrigenics et de DMS Group en assemblées générales extraordinaires, DMS Group détiendrait 80% du capital social d'Hybrigenics et les actionnaires d'Hybrigenics (avant l'opération) en possèderaient 20% à l'issue de l'opération (émission d'actions nouvelles Hybrigenics en rémunération de l'apport de DMS Biotech).

Ce projet de rapprochement est également conditionné à l'obtention par DMS Group d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'obligation de déposer une offre publique sur les titres Hybrigenics sur le fondement des articles 234-8, 234-9 3° et 234-10 du règlement général de l'AMF. Sous réserve de l'obtention de cette dérogation, l'apport partiel d'actif devra être effectif avant le 31 décembre 2019.

**Comment participer ou voter par correspondance à l'assemblée générale du 16 septembre 2019**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 septembre (sur 2<sup>nde</sup> convocation) se tiendra à 15h au Parc Club du Millénaire - Bâtiment 11, 1 025 rue Henri Becquerel 34000 Montpellier. L'avis de deuxième convocation à l'assemblée générale mixte du 16 septembre 2019 est paru au BALO n°107 du 6 septembre 2019 ([cliquer ici pour consulter l'avis de convocation](#)).

Les actionnaires justifiant de la propriété de leurs actions pourront participer à l'assemblée générale en y assistant personnellement, en votant par correspondance, ou en se faisant représenter.

Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, l'actionnaire au porteur devra demander une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire auprès de son intermédiaire financier à présenter le jour de l'assemblée.

A défaut d'assister à l'Assemblée, les actionnaires peuvent donner une procuration à un tiers, adresser une procuration à la société, ou voter par correspondance en remplissant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de DMS Group, onglet Investisseurs, section Assemblées générales ([cliquer ici pour accéder à la page Internet](#)).

